



Direction Technique et du Développement
34/36 rue Alphonse Pluchet - BP 200
92225 BAGNEUX CEDEX
Tél : 01 55 48 23 70
Fax : 01 55 48 23 60

**DIRECTION TECHNIQUE
ET DU DEVELOPPEMENT**

**VALIDATION SOLIDITE
STRUCTURE**

CLIENT : Atelier d'Etudes PILLOSIO à MONTREUIL (93)

REF. AFFAIRE NORISKO CONSTRUCTION : 30 743.6 4033/BAI/BAI 03-321

MISSION : Validation solidité structure

EQUIPEMENT : Mât rabattable de 4,00 mètres de haut, zone 4, charge 1,2m²

REFERENTIEL:

- CM 66 + additif 1980.
- NV 65 modifiées par le DTU P 06-002 de décembre 1999.

DOSSIER TECHNIQUE EXAMINE :

- Note de calcul et plans du mât rabattable extraits du cahier des charges de l'Atelier d'Etudes PILLOSIO, édition avril 2003 (Brevet n°02 01196 du 16 janvier 2002, et brevet n° 02 12083 du 16 septembre 2002).
- Télécopie de l'Atelier d'Etudes PILLOSIO du 07/05/03 (3 pages)

OBSERVATIONS : Conditions d'application et d'implantation

- Le mât peut être installé sous les conditions suivantes :
 - Vent maximal de référence suivant NV65 : Zone 4, site normal ou exposé
 - Hauteur maximal moyenne des antennes : 42m au dessus du sol
 - Chargement maximal : SxCt = 1,2m².
 - Dépointage maxi au niveau des antennes sous vent normal : 1°.
 - Eléments de stabilité et renfort : Garde corps ou bracons
- L'installateur doit s'assurer de la compatibilité de l'ouvrage support avec le mât à installer (solidité de la dalle, existence d'éléments porteurs, étanchéité...).

CONCLUSION : Avis Favorable

Date : 07 mai 2003

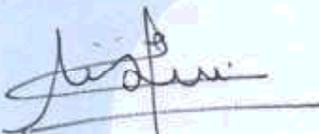
Vérificateur : B. AISSAOUI

Visa :

Cachet

NORISKO CONSTRUCTION

SAS au capital de 1 280 000 € - RCS Paris 393 230 321
Direction Technique et du Développement
34/36 rue Pluchet, BP 200, 92225 BAGNEUX CEDEX
Tél. 01 55 48 23 77 - Fax. 01 55 48 23 60

DIRECTION TECHNIQUE ET DU DEVELOPPEMENT	VALIDATION SOLIDITE STRUCTURE
CLIENT : Atelier d'Etudes PILLOSIO à MONTREUIL (93)	
REF. AFFAIRE NORISKO CONSTRUCTION : 30 743.6 4033/BAI/BAI 03-322	
MISSION : Validation solidité structure	
EQUIPEMENT : Mât rabattable de 4,80 mètres de haut, zone 2, charge 1,8m ²	
REFERENTIEL: <ul style="list-style-type: none"> • CM 66 + additif 1980. • NV 65 modifiées par le DTU P 06-002 de décembre 1999. 	
DOSSIER TECHNIQUE EXAMINE : <ul style="list-style-type: none"> • Note de calcul et plans du mât rabattable extraits du cahier des charges de l'Atelier d'Etudes PILLOSIO, édition avril 2003 (Brevet n°02 01196 du 16 janvier 2002, et brevet n° 02 12083 du 16 septembre 2002). • Télécopie de l'Atelier d'Etudes PILLOSIO du 07/05/03 (3 pages) 	
OBSERVATIONS : Conditions d'application et d'implantation <ul style="list-style-type: none"> • Le mât peut être installé sous les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Vent maximal de référence suivant NV65 : Zone 2, site normal ou exposé - Hauteur maximal moyenne des antennes : - 42m au dessus du sol pour un site normal - 21m au dessus du sol pour un site exposé - Chargement maximal : SxCt = 1,8m². - Dépointage maxi au niveau des antennes sous vent normal : 1°. - Eléments de stabilité et renfort : Garde corps ou bracons • L'installateur doit s'assurer de la compatibilité de l'ouvrage support avec le mât à installer (solidité de la dalle, existence d'éléments porteurs, étanchéité...). 	
CONCLUSION : Avis Favorable Date : 07 mai 2003 Vérificateur : B. AISSAOUI Visa :  <div style="text-align: right;"> Cachet  <p>NORISKO CONSTRUCTION SAS au capital de 1 280 000 € - RCS Paris 393 230 321 Direction Technique et du Développement 34/36 rue Pluchet, BP 200, 92225 BAGNEUX CEDEX Tél. 01 55 48 23 77 - Fax. 01 55 48 23 60</p> </div>	



Direction Technique et du Développement
34/36 rue Alphonse Pluchet - BP 200
92225 BAGNEUX CEDEX
Tél. : 01 55 48 23 70
Fax : 01 55 48 23 60

DIRECTION TECHNIQUE ET DU DEVELOPPEMENT	AVIS SOLIDITE STRUCTURE
CLIENT : Atelier d'Etudes PILLOSIO à MONTREUIL (93)	
REF. AFFAIRE NORISKO CONSTRUCTION : 30743.6 4033/BA/BAI - 05-163	
MISSION : Contrôle solidité structure.	
EQUIPEMENT : Embase triangulaire supportant un mât rabattable.	
REFERENTIELS : <ul style="list-style-type: none">▪ CM 66 + additif 1980.▪ NV 65 + additif décembre 1999.	
DOCUMENTS EXAMINES : <ul style="list-style-type: none">▪ Note de calcul et plans de l'embase extraits du cahier des charges de l'Atelier d'Etudes PILLOSIO, édition décembre 2004 (Brevet n° 02 01196 du 16 janvier 2002, et brevet n° 02 12083 du 16 septembre 2002).	
OBSERVATIONS : Conditions d'application et d'implantation <ul style="list-style-type: none">▪ L'embase peut être installée sous les conditions suivantes :<ul style="list-style-type: none">- Vent maximal de référence suivant NV65 : Zone 4, site normal ou exposé.- Section des antennes : CtxS = 1,39m²- Hauteur maximale moyenne des antennes : 45m au-dessus du sol.▪ L'installateur doit s'assurer de la compatibilité de l'ouvrage support avec le mât à installer (solidité des planchers, présence d'éléments porteurs...etc)	
CONCLUSION : AVIS FAVORABLE. Date : 25 mars 2005 Cachet Vérificateur : B. AISSAOUI Visa :  <div style="text-align: right;">NORISKO CONSTRUCTION Direction Technique et du Développement 34/36 rue Pluchet. BP 200. 92225 BAGNEUX CEDEX Tél. 01 55 48 23 77 - Fax 01 55 48 23 60 SAS au capital de 1 280 000 € - RCS Nanterre 393 230 321</div>	